

LE SUFFRAGE DES FEMMES AU SÉNAT

La Commission du suffrage féminin s'est complétée la semaine dernière, il s'agissait de remplacer M. Pérès, non réélu. A notre grande joie, c'est notre ami Justin Godart qui a été désigné à sa place.

Et maintenant quand aura lieu la discussion? Nos amis sont-ils prêts à lutter pour nous? sont ils prêts à nous défendre avec une énergie aussi tenace que celle déployée par nos adversaires pour nous combattre? Pour ceux-là tous les moyens sont bons pour nous refuser le vote; tantôt ils sont d'une brutale franchise, tantôt d'une hypocrisie douceuse. Nous donnerons peut-être un jour quelques lettres qui furent répondues ces jours derniers à nos amies et l'on verra de quels arguments se servent ceux qui satisfaits d'une position acquise, ne veulent en rien la modifier, même si la cause est juste et désirable.

Mais les arguments que ces messieurs donnent dans leurs lettres ou dans leurs conversations privées, ils n'oseraient pas les sortir à la tribune, et c'est pourquoi ils reculent tant qu'ils le peuvent la discussion et pourquoi ils invoquent généralement au Parlement des arguments perfides auxquels ils espèrent qu'on ne pourra pas répondre.

« *Les femmes ne veulent pas voter, déclarent-ils et elles ne se soucient guère de la politique.* »

Si nous considérons l'attitude des électrices dans les autres pays, et si l'on veut bien admettre que les Françaises ne sont pas une exception dans le monde, on se rendra compte à quel point cet argument est faux. Presque dans tous les pays les femmes votent aussi nombreuses, sinon plus nombreuses que les hommes. On verra par ailleurs dans les statistiques que nous donnons sur les élections allemandes que le nombre des femmes électrices a été nettement supérieur à celui des hommes.

« *Les femmes votent pour les partis extrêmes,* affirment-ils aussi; et dans ces mêmes chiffres concernant les élections allemandes, on se rendra compte à quel point cette assertion est inexacte.

« *La famille sera troublée par le vote des femmes. Il n'y aura plus d'enfants* » ajoutent avec componction nos plus éminents célibataires.

On a honte de répondre à cet argument tellement il est puéril, mais en tous cas, la Tchécoslovaquie et la Hollande où les enfants pullulent sont la preuve du contraire.

« *Ce sera la réaction qui triomphera. L'in-*

fluence du prêtre est certaine dans les pays catholiques, » déclarent péremptoirement nos adversaires de gauche.

Nous pouvons également répondre à cette erreur par un exemple précis. En Belgique, comme on le sait, le vote est obligatoire et tous les hommes et toutes les femmes majeurs votent pour les élections municipales. Aux élections législatives, seuls les hommes votent. Y a-t-il eu des résultats différents, au point de vue des partis, lors des deux derniers scrutins? En toute assurance nous pouvons certifier que non. Et une fois de plus, il est prouvé que le vote des femmes n'a amené aucune perturbation, aucun changement dans les partis politiques. Les électrices ont seulement obligé les candidats à modifier leur programme en l'orientant vers les réformes sociales d'intérêt familial et féminin.

**

Vous pouvez dire ce que vous voudrez cela ne changera rien, déclarent les pessimistes, car vous savez bien que vous avez contre vous le parti radical et que les sénateurs hésitants se rallieront à la discipline du parti.

La discipline du parti? Quelle discipline?

Il serait bon pourtant d'arrêter une fois pour toutes les bruits tendancieux et sans fondement concernant l'attitude du parti radical à notre égard.

Il est évident qu'il y a des sénateurs radicaux qui nous sont hostiles, mais il est évident qu'il en est d'autres aussi qui nous sont favorables. Quant au parti lui-même, nous ne pouvons que nous en tenir à ses résolutions de congrès et à ses actes officiels.

Or voici, d'après les différents congrès, les résolutions et modalités qui nous concernent :

1923. — CONGRÈS DE PARIS. — La déclaration du parti propose :

Art. 8. *L'extension graduelle du droit des femmes.*

1924. — CONGRÈS DE BOULOGNE. — Le parti radical qui, jusqu'ici, n'avait pas admis de femmes les accepte dans ses comités locaux et dans le comité exécutif et le congrès émet un vœu en faveur de l'électorat et de l'éligibilité des femmes aux élections municipales de 1929.

En 1925, le CONGRÈS DE NICE ratifie l'accession des femmes à la vie politique et les invite à adhérer aux fédérations et comités du parti.

En 1926, le CONGRÈS DE BORDEAUX consacre l'entrée des femmes dans le parti en élisant une femme au bureau du Comité exécutif.

Le 7 janvier 1927, en vue du second tour des élections sénatoriales de la Seine, les partis de gauche, y compris le parti radical signent un accord aux termes duquel les candidats s'engageaient à soutenir un programme commun comportant notamment « l'affirmation par le droit de vote aux femmes de l'égalité civique et politique des deux sexes ».

Au CONGRÈS DE PARIS, en 1927, la question du suffrage féminin est portée devant le congrès par la commission de politique intérieure. Aucun vœu n'est adopté malgré la belle plaidoirie de M. Camille Chautemps en notre faveur, et la question est renvoyée à la commission.

En 1928, le CONGRÈS D'ANGERS ne discute pas le suffrage féminin, la question n'étant pas à l'ordre du jour, mais M. Daladier, président du parti, reçoit une délégation de femmes angevines et de femmes radicales et leur promet qu'une proposition sur le suffrage des femmes sera déposée au Sénat par un membre du bureau.

En 1929, au CONGRÈS DE REIMS, la déclaration du parti se prononce une fois de plus pour « l'accession progressive des femmes à la vie politique ». Mieux encore, sur la proposition de M. Lucien Bauzin, président du comité de propagande, maître des requêtes au Conseil d'Etat, il est décidé « que les fédérations, en vue de contribuer à l'œuvre d'éducation populaire des auditeurs et auditrices non encore partisans de l'éligibilité et de l'électorat des femmes, feront appel à des déléguées d'associations ou de clubs féministes, »

Enfin, en 1930, au CONGRÈS DE GRENOBLE, la déclaration du parti spécifie que pour réaliser le programme social du parti, « la collaboration des femmes sera d'un précieux appui. »

..

Voilà qui est net, précis et si une discipline doit jouer au Sénat lors de la discussion en faveur du suffrage des femmes, elle ne peut le faire qu'en notre faveur.

Un programme n'est pas un cahier de vœux, ce n'est pas une table des matières d'un livre qu'on ne doit jamais écrire, affirme la déclaration du parti de 1923. Pour le parti radical, un programme politique est un système d'idées méditées qu'il s'agit de faire passer dans l'ordre des faits.

Que les sénateurs qui veulent faire dire au parti radical autre chose que ce qu'il a dit ne s'en prennent qu'à eux-mêmes : le parti radical ne s'est jamais officiellement prononcé contre le vote des femmes : il résulte au contraire de ses déclarations publiques qu'il est en faveur de l'accession progressive des femmes à la vie politique.

Or, il n'est pas vain de penser que toute « accession progressive » implique nécessairement une première étape de réalisation.

G. Brunshvieg.

1930-22-11

n° 956